



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 OCTOBRE 2023

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents ou représentés : 21

votants : 21

Date de convocation : 19 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 26 octobre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.

Absents : Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme THIBAUT Angélique ;

Absents excusés : M. MOLVAUX Gérard ; Mme LEE Isabelle ;

Pouvoir : M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

Mme LEE Isabelle donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. GOUPIL Jean-Paul.

2023-09-053 - L'AROBASE – VOTE DES TARIFS POUR LE TIERS LIEU NUMERIQUE

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Pour rappel, la création de « L'Arobase » s'intègre au programme de revitalisation du centre-bourg de la commune et relève d'un projet partenarial européen « Mer du Nord » intitulé : «Sustainability, Innovation and Resilience in Rural Areas» (SIRR), financé au titre du FEDER. Le projet SIRR vise notamment à soutenir l'innovation dans les territoires ruraux.

L'ouverture de ce tiers lieu étant prévue pour la fin d'année, il convient d'en déterminer les tarifs.

PROPOSITION

La commission finances propose au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs suivants à compter de l'ouverture de « L'Arobase » :

1 journée d'essai gratuite (durée : 6 mois)

Types	1/2 journée	journée	10 journées	Semaine (du lundi au samedi)	1 mois (à la date de souscription)
				Avantage : -50% sur les salles de réunion	Gratuité des salles de réunion : deux 1/2 journées sous réserve de disponibilité des salles. Puis 50% pour les réservations au-delà.
Coworking / Open-space	5,00 €	10,00 €	70,00 €	35,00 €	100,00 €
Bureau privatif	-	15,00 €		55,00 €	150,00 €
Salle de réunion ou salle du haut	15,00 €	30,00 €	-		-
Salle de conférence	80,00 €	120,00 €	-	-	-

-50% pour les étudiants, les demandeurs d'emploi

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 26 octobre 2023

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.